



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-118 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONSEIL DE
PERFECTIONNEMENT DU CFA ARDECHE NORD ELECTION DE
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de siéger au sein du Conseil de Perfectionnement du CFA Ardèche Nord.

Le conseil de perfectionnement est placé auprès du directeur de l'organisme de formation délivrant des formations par apprentissage. Il examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA.

Monsieur le Maire, propose la candidature de :
 Un titulaire : Patrick SAIGNE
 Un suppléant : Stéphanie BARBATO-BARBE

Après avoir précédé aux formalités électives

VU l'avis favorable de la commission développement humain et solidarités du 7 juillet 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil de Perfectionnement du CFA Ardèche Nord :

Patrick SAIGNE en qualité de délégué titulaire.
Stéphanie-BARBATO-BARBE en qualité de déléguée suppléante

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20
Affiché le : 23/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

